



VILLE DE VILLEJUIF
 DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine CORDILLOT, Maire. La séance est ouverte à 20 h 30.

PRESENTS : Mmes CORDILLOT, MONCOURTOIS, DA SILVA PEREIRA, STANCIU, JEDRZEJEWSKI, TAILLE POLIAN, CHARBONNEAU, BALTAGI, ROGER, THEVENOT (jusqu'à à 22H40), KERAUDY, VINCELET, BEURTHERET, DELAVAUT, DENIARD, CASEL, Mrs LE BRIS, TERILTZIAN, GIRARD, ARROUCHE, PERILLAT BOTTONET, LEPELTIER, STAAT, ROUY, LE PRIELLEC, LAFON, BOURGOIS, SOFI (jusqu'à 23H40), THEBAULT, ROUSSEAU, ARVEILLER, HAREL, BENTOLILA, CARVALHO DA SILVA.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR : Mme PAYEN THIRY, représentée par Mme JEDRZEJEWSKI, Mme BISSE JENASTE représentée par M. LAFON, Mme LEBLANC, représentée par M. LE PRIELLEC, Mme RAPON représentée par Mr STAAT, Mme REVAULT D'ALLONNES BONNEFOY représentée par Mme TAILLE POLIAN, Mme DJHALAT BUNOUX représentée par Mme MONCOURTOIS, M.BAHOUL représenté par M. LE BRIS, M.DOMENC représenté par M. GIRARD, M. BULCOURT représenté par M. PERILLAT-BOTTONET.
 Mme THEVENOT représentée par Mme Da Silva Pereira à compter du rapport 203.
 M. SOFI représenté par Mme Baltagi à compter du rapport 201.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme Beurtheret a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N°186 /2013

SEANCE DU 17 octobre 2013

OBJET : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2014

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

21 OCT. 2013

République Française
 é · Egalité · Fraternité
 de Ville
 ade Pierre-Yves-Cosnier
 Villejuif Cedex
 45 59 20 00
 45 59 22 22
 illejuif.fr

re de conseillers
 ux en exercice : 43

visé exécutoire
 tenu de l'affichage
 ... octobre 2013
 ôt en Préfecture le
 ... octobre 2013



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général de collectivités territoriales et notamment les dispositions de son article L.2312-1 ;

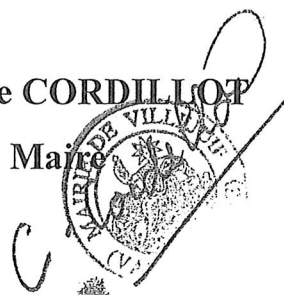
Vu le document d'orientations budgétaires remis par Madame le Maire ;

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Déclare avoir pris connaissance et débattu des orientations budgétaires proposées par Madame le Maire pour l'année 2014.

Claudine CORDILLOT

Maire



Rapport pour le Débat d'orientations budgétaires 2014

Conseil Municipal du 17 octobre 2013

Au regard du calendrier des élections municipales, il est proposé que le Budget Primitif soit voté à la séance du Conseil municipal du 12 décembre et que son élaboration s'effectue sur la base des orientations suivantes :

- Prendre en compte les contraintes imposées par le contexte économique, social, financier, législatif et juridique ; notamment en traduisant les impacts des mesures nationales sur les budgets des collectivités ;
- Garantir la continuité des actions et politiques déployées lors de la mandature qui s'achève ;
- Maîtriser nos dépenses courantes pour préserver la situation financière de la ville.

1) Le budget 2014 devra intégrer à la fois une progression de dépenses subies et une baisse des dotations de l'Etat :

1-1 En dépit, d'une légère reprise annoncée de l'activité, qui s'avère toutefois plus que fragile, **les effets de la crise économique et sociale se poursuivent**, cristallisent les difficultés de la population ; le niveau de chômage est historiquement élevé, le pouvoir d'achat des familles continue de se détériorer.

Par conséquent, les sollicitations à l'égard du service public local, sont toujours plus fortes en matière de solidarités et de redistribution.

Ce qui suppose donc de:

- ✓ Poursuivre les efforts de la commune au titre de ses politiques sociales et d'accompagnement des personnes vulnérables. Il s'agit de conforter, sur la base d'une analyse fine des besoins sociaux, la progression des moyens alloués à nos dispositifs de soutien en direction des populations les plus exposées aux risques d'isolement, de paupérisation rampante, de repli sur soi et d'exclusion sociale.
- ✓ Eviter un alourdissement des charges des familles en limitant au maximum à 1% la progression des tarifs de facturation des activités périscolaires et de la restauration scolaire.
- ✓ Choisir de ne pas alourdir la facture fiscale acquittée par les ménages, en prenant l'engagement de maintenir - comme c'est le cas depuis trois exercices budgétaires- les taux d'imposition locaux sur les ménages. Il s'agit d'éviter, dans la mesure du possible, d'ajouter une charge supplémentaire aux mesures déjà prises au niveau national de « gel » du barème de l'impôt sur le revenu, de hausse de la TVA, etc.

1-2 Malgré une gestion dynamique attentive et rigoureuse de la dette, la ville doit supporter **des frais financiers supplémentaires** liés non seulement à la dégradation de son taux moyen, mais aussi à la relative exposition d'une part de son encours aux risques de dégradation d'emprunts structurés (*conférer la note sur la gestion de la dette examinée en 1^{ère} commission et remise à chaque groupe politique*).

C'est autant de moyens qui pourraient être affectés au financement de services socialement utiles ou d'équipements nécessaires à nos administrés.

Face la spéculation financière et dans l'attente :

- de véritables dispositions à la hauteur des enjeux pour réguler les marchés financiers,
- de voir aboutir la revendication des collectivités territoriales, très largement porteuses de l'investissement public de la Nation, à bénéficier d'outils spécifiques de financement de l'investissement public à la fois sûrs et attractifs,

Il convient, en 2014, à la fois de :

- ✓ continuer d'agir auprès de l'ensemble des acteurs en présence (Etat, créanciers, autorités de médiation) pour obtenir, soit par la voie judiciaire, soit par la concertation, une renégociation de l'ensemble des prêts structurés, en vue d'une désensibilisation définitive et acceptable du risque de taux qui pèse sur une partie de notre encours.

À ce titre, la création d'un fonds de soutien prévue dans le Projet de Loi de Finances pour 2014 pourra peut-être constituer un dispositif de sortie, dans lequel nous pourrions inscrire les prêts les plus dégradés.

- ✓ provisionner des crédits pour absorber l'éventuelle dégradation de certains emprunts structurés.

1-3 Le Budget 2014 devra assurer le financement de la mise en œuvre locale de mesures prises au niveau national.

Ainsi, Il nous faut financer, à compter de septembre 2014, **la réforme des rythmes scolaires**, en mettant l'intérêt de l'enfant au cœur de sa mise en œuvre. Même si le calendrier imposé est très serré, nous continuons d'en entreprendre la construction dans la concertation avec les parents, les enseignants et le personnel communal.

Sur la base des grands axes qui devraient être retenus avant la fin de l'année, il s'agira d'identifier une enveloppe budgétaire globale, garantissant le niveau adéquat de moyens opérationnels à déployer sur le terrain. Une première estimation grossière laisse supposer un crédit supplémentaire de 400 K€ pour 2014.

De même, le Budget 2014 sera fortement impacté par **la revalorisation des grilles de salaires des agents de catégorie C**, évaluée à ce jour entre 250 K€ et 550 K€, selon les dispositions qui seront arrêtées.

Si cette mesure, qui intervient après plusieurs années consécutives de gel du point d'indice, est plus que légitime et va dans le sens d'un rattrapage nécessaire en termes de pouvoir d'achat pour cette catégorie de fonctionnaires, elle se traduit également par un accroissement automatique de dépenses de fonctionnement pérennes de la commune.

Or, non seulement le gouvernement n'a pas envisagé de doter les collectivités de moyens correspondants pour financer, dans de bonnes conditions, les décisions qu'il leur impose ipso facto, mais, au même moment, il décide de réduire les concours de l'Etat.

1-4 L'effet de ciseau sera accentué par la baisse programmée des dotations d'Etat :

Le Budget 2014 de Villejuif sera impacté par la **réduction de l'enveloppe des dotations d'Etat aux Collectivités de 1,5 Milliard en 2014 et en 2015**, soit au total, une réfaction cumulée de 4,5 Milliards sur deux ans.

Au regard des débats actuels et réunions du Comité des finances locales, et des conférences des finances publiques locales, il ressort que :

➤ cette mesure serait supportée pour :

- ✓ 840 M€ par les Communes et les Etablissements de coopération intercommunale ;
- ✓ 476 M€ par les Départements ;
- ✓ 184 M€ par les Régions.

➤ Les réflexions porteraient :

- ✓ En premier lieu, sur **les compensations fiscales**. Elles sont déjà depuis plusieurs années l'une des variables d'ajustement de l'enveloppe globale des dotations.

Mais, réduire jusqu'à extinction les compensations fiscales ne suffira pas pour tenir les objectifs de réduction de dépenses que l'Etat s'impose, la dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait par conséquent connaître une inflexion importante de son montant global et les conséquences pour Villejuif sont difficiles à prévoir à ce jour.

- ✓ Mais également par ponction sur les ressources communales du fait de **l'intensification des dispositifs de péréquation horizontale**.

Si d'un côté, les mécanismes de solidarité « verticale » peuvent bénéficier au budget de notre commune par le biais de la dotation de solidarité urbaine, dont les enveloppes globales seraient en hausse, nous aurons parallèlement à provisionner davantage pour faire face à la monter en puissance programmée du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales, le FPIC (péréquation horizontale).

Or il convient de rappeler que Villejuif est contributrice nette à la péréquation horizontale par le biais du FPIC, dont le montant global doit passer de 360 à 570 M€ entre 2013 et 2014, impliquant automatiquement - à critères inchangés - une hausse importante de la contribution de notre ville.

De plus, les recettes allouées par la CAF étant de plus en plus orientées vers l'aide individuelle aux familles au détriment des structures collectives publiques, le montant perçu par Villejuif, au titre de sa politique active d'offre diversifiée de places en crèche, risque également de baisser de 100 K€.

Un courrier a été adressé au directeur de la CAF du Val-de-Marne afin de dénoncer cet état de fait et appelant à assurer le maintien des soutiens financiers aux équipements publics.

Par ailleurs, les collectivités, par la voix notamment de l'association des Maires de France, continuent de demander le relèvement du taux du FCTVA pour neutraliser la hausse de la TVA.

Enfin, l'élaboration du Budget 2014 devra intégrer les impacts budgétaires de l'évolution consécutive des prix de certains postes budgétaires difficilement compressibles à très court terme, comme les consommations d'énergie.

2) Conforter un service public local riche et diversifié pour faire vivre la solidarité :

Le BP 2014 réaffirmera la nécessité de mener à bien les principaux objectifs en termes de politiques publiques, dans le prolongement des engagements mis en œuvres prévus par le contrat municipal qui lie depuis 2008 la majorité actuelle aux Villejuifois. Outre les dispositions liées aux obligations en matière scolaire, le BP 2014 sera centré sur la pérennisation des choix déjà opérés et le fonctionnement des services publics locaux déployés dans le cadre de décisions effectuées au cours des six dernières années.

2-1 Les actions prioritaires du BP 2014...

Le BP 2014 va donc reconduire les moyens nécessaires déjà inscrits l'an dernier pour mener de front les priorités définies par l'exécutif, grands axes guidant l'action de la Municipalité jusqu'à la fin de ce mandat en mars prochain, à savoir :

- **Œuvrer aux conditions permettant l'épanouissement individuel et collectif par une offre d'équipements et le déploiement d'activités éducatives, culturelles et sportives diversifiées sur l'ensemble de notre territoire.**

Pour atteindre cet objectif, il s'agit de conforter les dynamiques de solidarité déjà à l'œuvre sur notre territoire en prenant appui sur le déploiement de services publics locaux de proximité, conditions de l'amélioration de l'accès aux droits pour tous. Droits à un accompagnement social de qualité pour faire face aux difficultés quotidiennes croissantes, droit à un accès à la santé au sein de nos équipements municipaux de santé, droit à un logement digne, droit à l'éducation, aux loisirs, et à l'accès aux pratiques culturelles et sportives, droit de vivre dans la dignité à un âge avancé, etc.

- **Pérenniser et renforcer le travail entrepris avec les habitants et les forces vives présentes sur le territoire (associations, amicales de locataires, syndicats de copropriété, bailleurs, commerces, etc.) visant à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants et usagers de notre ville.**

Que cela soit en termes de propreté, au travers de moyens déjà renforcés ou à partir de dynamiques nouvelles prenant appui sur des dispositifs innovants (**Gestion**

Urbaine de Proximité) ou s'agissant de l'embellissement des espaces publics, ou bien encore en matière de tranquillité publique et de lutte contre les incivilités.

➤ **Créer les conditions d'un aménagement équilibré du territoire, sur la base des orientations du PADD.**

Il s'agit de prendre appui sur les outils opérationnels (ZAC, périmètres d'étude), en provoquant les dynamiques partenariales (CAVB, Conseil Général et Régional, Etat, RATP, bailleurs, etc.) utiles aux habitants, comme cela sera notamment le cas du projet de « rénovation urbaine des quartiers sud » dont le dossier a été finalisé cet été, ou encore en pesant sur le contenu du prochain « Contrat de Projets Etat-Région » pour qu'y soient reconnus nos projets (Campus grand parc, les gares du grand Paris express..).

➤ **Mener à bien la transition énergétique et écologique de l'ensemble du patrimoine bâti communal et le programme d'accessibilité PMR.**

Il convient, dans le cadre de nos travaux d'entretien et de rénovation de l'ensemble des bâtiments et espaces publics, de combiner à la fois leur nécessaire maintien en bon état de fonctionnement avec des démarches de réduction des consommations énergétiques et l'amélioration des conditions d'accueil pour tous les usagers et salariés qui travaillent quotidiennement.

2-1) ...donnant lieu aux inscriptions nouvelles de crédits suivantes :

Ainsi, en **section de fonctionnement** (*cf annexe n°1*), outre les dépenses nouvelles et contraintes évoquées en première partie, les seules évolutions de crédits identifiées pour le BP 2014 seront liées à l'inscription nécessaire en année complète des moyens correspondant :

- à l'élargissement de la pause méridienne à deux heures, sur l'ensemble des groupes scolaires (excepté le groupe scolaire J. Vilar pour lequel un décalage a été prévu au titre des travaux de rénovation et de l'extension des locaux),
- au fonctionnement de la crèche des Guipons sur une année pleine compensé partiellement par la fermeture de la crèche familiale,
- à la mise en œuvre progressive de la gestion urbaine de proximité dans les quartiers sud et nord-ouest,
- au renforcement des moyens alloués à l'application des pouvoirs de police du maire,
- au renforcement des effectifs, effectué en 2013, de certains secteurs comme celui des personnels d'entretien dans les écoles,

Quant à la **programmation des investissements** (*cf annexe n°2*), elle sera centrée sur la poursuite, ou l'achèvement des programmes lancés, notamment en matière de locaux classes avec les travaux de rénovation et d'extension de l'école Jean Vilar, l'acquisition des terrains d'emprise du futur groupe scolaire sur le site des Réservoirs ainsi que le lancement des études.

Elle intègre également la poursuite d'un programme pluriannuel des travaux permettant l'accessibilité PMR, la rénovation du CMS Rouquès pour améliorer les conditions d'accueil

des usagers, le maintien d'une enveloppe de plus de 5 Millions d'€ pour garantir l'entretien et la rénovation du patrimoine communal.

L'objectif est d'en assurer le financement par un volume d'emprunt nouveau limité à 7,5 Millions €.

Pour autant, garantir les grands équilibres budgétaires, et de surcroît réussir à dégager un autofinancement nécessaire au déploiement d'investissements socialement utiles et nécessaires, s'avéreront de plus en plus un exercice compliqué.

En effet, les nouvelles dispositions et contraintes imposées aux collectivités locales cumulées avec les décisions de démantèlement du Service Public prises par le précédent gouvernement, viennent lourdement peser sur l'équilibre budgétaire de notre Commune, rognant ainsi toutes les marges de manœuvre dégagées par les politiques municipales au prix d'efforts conséquents, tout au long de la mandature, en matière :

- ✓ d'aménagement du territoire, d'amélioration de son attractivité économique,
- ✓ mais aussi d'efforts récurrents de modernisation de l'organisation administrative des services communaux et de maîtrise des dépenses courantes par habitant.

Pour autant, les dépenses de fonctionnement seront autant que possible, maintenues au niveau de 2013, comme nous nous y employons depuis six ans.

Chaque membre de l'exécutif travaille avec les services des propositions budgétaires 2014 sur le principe d'enveloppes budgétaires constantes et d'effectifs de personnel inchangés par rapport au BP 2013.

C'est sur la base de ces éléments que je propose d'élaborer le Budget Primitif 2014 et de le présenter au vote du Conseil Municipal du 12 décembre.

Ce budget équilibré permettra tout à la fois aux Villejuifois de disposer de services publics locaux diversifiés, de qualité, répondant à leurs attentes, et de vivre dans une ville plus humaine, plus solidaire, une ville dynamique et résolument maitresse de son avenir, face aux profondes mutations qui bouleversent et continueront de transformer en profondeur notre territoire.

**Prospectives budgétaires 2014
sans hausse des taux
(en milliers d'euros)**

(1% sur les taux représente 320 K euros de recettes)

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	2013 (BP + DM + BS)	2014 projections	OBSERVATIONS/COMMENTAIRES
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	76 004	76 938	79 773	82 377	84 267	85 557	
1) RECETTES FISCALES	30 187	30 470	31 904	33 290	34 219	35 757	maintien des taux, estimat° selon programmes livrés, hypothèse revalorisat° des bases de 0,8%.
2) CONCOURS DE L'ETAT	20 281	20 126	20 920	20 907	20 423	20 027	
dont DGF & autres dotat°	17 577	17 541	17 970	17 571	17 841	17 757	baisse DGF et légère progression dispositifs péréquation
dont Compensat° fiscales	1 922	1 853	2 032	2 510	1 856	1 690	variable ajustement
dont D.N.P.	782	731	917	826	726	579	sortie progressive de la part garantie
3) AUTRES RECETTES	11 620	12 341	12 151	12 977	13 901	14 650	
dont recettes familles (CPT 70)	3 766	5 019	4 571	4 974	5 849	6 105	12 mois de fonct. de la crèche Guipon & +1% sur tarifs
dont autres	7 415	6 917	7 071	7 613	7 649	8 145	CAF crèches Guipons + emplois avenir & élect°
dont travaux régie	439	404	508	390	403	400	
4) ATTRIBUTIONS/FLUX EPCI	13 682	13 156	13 965	14 025	14 623	15 123	
compensation de TP	8 771	8 771	8 771	8 771	8 771	8 771	
dotation solidarité communautaire totale	2 992	2 992	4 015	4 074	4 097	4 097	
dont fonds de concours	1 919	1 393	1 179	1 180	1 755	2 255	progression bases économiques
5) RESULTAT N-1	233	846	834	1 178	1 101		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	66 025	65 903	66 712	69 587	73 171	74 440	
1) PERSONNEL (chap 012)	42 472	42 694	42 355	44 201	47 097	48 200	impact revalorisat° catégorie C + élect° + rythmes scolaires
2) AUTRES DEPENSES	23 553	23 209	24 356	25 386	26 074	26 240	
dont Sub. & Contingent (655&657)	4 773	4 927	4 008	4 847	4 573	4 573	stabilisation de l'enveloppe globale
dont Dépenses directes des serv.	18 780	18 281	19 276	19 358	20 149	20 249	objectif de budgets de services constants + rythmes scolaires
dont contribution VF au FPIC			0	108	279	345	augmentat° de la somme globale collectée
dont remboursement DSC 2002 et 2003			1 073	1 073	1 073	1 073	
EPARGNE DE GESTION	9 979	11 036	13 062	12 790	11 096	11 117	
ANNUITE EXISTANTE	9 817	9 959	10 087	10 488	11 345	11 514	
CAPITAL(hors renégociat°)	6 109	6 883	6 537	6 341	6 235	6 500	
INTERETS	3 708	3 076	3 550	4 147	5 110	5 014	avec prévisions de taux dégradés de certains prêts
ANNUITE EMPRUNT 2013 à souscrire (2,5 M€)							
ANNUITE EMPRUNT 2014 (7,5 M€)							
ANNUITES TRANSFERT VOIRIE	-664	-596	-554	-404	-398	-427	
TOTAL DE DETTE	9 152	9 363	9 533	10 084	10 947	11 087	
ANNUITES/RECETTES FONCTIONmt	12,04%	12,17%	11,95%	12,24%	12,99%	12,96%	
EPARGNE NETTE	826	1 672	3 529	2 706	149	31	

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS
(en millions d'euros)

	2011 prévis°	2012 BP	2012 BP+BS+DM	2013 BP	2014	2015	2016	
RECETTES								
DEPENSES								
RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT (TLE, FCTVA....)	2,24	2,47	2,47	2,20	2,60	2,60	2,60	
FONDS DE CONCOURS CAVB (retour croissance de bases+rôles sup)	0,85	0,80	1,52	1,60	1,60	1,60	1,60	
AUTOFINANCEMENT	0,13	0,01	1,03	0,10	0,50	1,50	2,00	objectif
TOTAL RECETTES DISPONIBLES	3,22	3,28	5,02	3,90	4,70	5,70	6,20	
ENVELOPPE POUR MAINTIEN DU PATRIMOINE								
travaux en régie	0,75	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	
Enveloppes entretien et rénovation des divers bâtiments et équipements	4,11	4,93	5,37	5,99	5,30	5,50	5,80	
P 3 chauffage	0,27	0,20	0,20	0,10	0,20	0,30	0,30	
informatique & réseaux	0,35	0,33	0,33	0,31	0,30	0,35	0,40	
achat (matériel, mobilier)	0,22	0,29	0,29	0,24	0,30	0,35	0,35	
matériels & machines CTM	0,40	0,73	0,73	0,70	0,70	0,70	0,80	engins voirie, propreté et utilitaires
autres : Sports/culture/Scolaire/enfance/information	0,19	0,20	0,20	0,28	0,25	0,25	0,25	
Solde à financer	6,27	7,08	7,52	8,02	7,45	7,85	8,30	
INVESTISSEMENTS DE SECURITE OU REGLEMENTAIRES								
Réaménagement et Mise aux normes sécurité Mairie	0,50	0,70	0,70	1,20				
travaux d'accessibilité dans les bâtiments ERP		0,40	0,40	0,65	0,50	1,60	1,60	entre 5 et 6 M€ au total
subvention FIPH				0,15				
subvention parlementaire				0,10				
Solde à financer	0,50	1,10	1,10	1,60	0,50	1,60	1,60	
ACQUISITIONS								
Provision pour Acquisitions & préemptions en lien avec le SAF	0,31	0,53	0,61	0,50	0,40	0,40	0,40	
préemption 25-27 D Ferry			0,55					
Préemption 133b Bd Gorki, 7 rue H Barbusse, 49 condorcet	0,79							
SAF préemption 7 rue H Barbusse	0,19							
périmètre Lebon (cession à OPH)					1,82			
132 bis av de stalingrad					0,18			
64 rue René Hamon (clôture ZAC et à rétrocéder)				0,16				
ilot Rohri - parcelles A (à rétrocéder)				0,52				
études urbaines diverses +PLU + contingents incendie	0,44	0,26	0,32	0,43	0,40	0,40	0,40	200/étude & 200/contingent
surcharges foncières/aide au logt social	0,31	0,18	0,18	0,21	0,20	0,20	0,20	
dont financement Etat - FAU	0,18	0,09	0,12	0,10	0,10	0,10	0,10	
Solde à financer	1,49	0,88	1,53	1,72	2,89	0,90	0,90	

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS
(en millions d'euros)

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS	2011 prévis°	2012 BP	2012 BP+BS+DM	2013 BP	2014	2015	2016	
Construction ou agrandissement école dont locaux provisoires solde des ZAC Guipons, centre ville, Pasteur et participat° Aragon contrat régional (à établir pour 2014-2016) Projet Urbain Partenarial, opération 35-41 H. Barbusse		1,14	2,33	0,40 2,74	3,00	13,50 0,60	13,80 1,00	provision de 2,7M€; en 2014 = 1 M€ pour travaux, 2 M€ pour emprise dossier à instruire en 2014
Aménagement locaux TP pour pôle RH + documentation dont financement FIPH accessibilité handicapés		0,50 0,10	0,50 0,10	1,20				
Ecole M. Cachin (Chassis fenêtres + peintures + sols + accès) dont financement par CUCS Lozaitz	0,55 0,30	0,50	0,50					
Ecole Pasteur (office, salle restau et 4 locaux classes) dont financement CUCS Pasteur	0,41 0,25							
toiture gymnase Langevin Démolition 43 Mermoz + Requalification espace financement CUCS Mermoz		0,15 0,25 0,30	0,15 0,25 0,30	0,05 0,05 0,30	0,30			
Maternelle K. Marx dont financement CUCS Delaune		0,50	0,50	0,50 0,25	0,10	1,60		dont part CG = 0,830 pour ravalement, prog rénovat° intérieure en 2015
SNYG (part VF 30%, solde en 2013; 2,4 M€ en 2007et 2009 TRR Gradinage et fauteuils (part VF = 30 % à cpter de 2014)	1,49	0,60	0,60	0,50	0,30	0,30		estimation sur la base de 30% de 2M€ HT de coût résiduel
travaux quartier R Lebon / concertation population dont financement CUCS Lebon	0,50 0,30							
Parc du 8 mai dont financement CUCS Dumas		0,40 0,25	0,40 0,25		0,24			
Aménagement équipement proximité local rue M Paul dont financement CUCS Vercors				0,30 0,25	0,50			achat coque = 0,189 + aménagement pour 0,6 à finaliser
équipement public centre (place fontaine, espaces pub centre ville) dont financement CUCS Thorez				0,50 0,25	0,18			programme présenté en juin 2013
Crèche des Guipons (2013 = aménagements intérieurs) dont subvention CAF, Département et Région	1,83 0,49			0,10				meublier intérieur
matériel médical et création d'une cinquième cabinet dentaire dont subvention Région	1,83 0,49	0,09 0,03	0,09 0,03					
Réhabilitation salle cinéma MPT G Philippe + cuisine (mise aux normes) dont financement Région - CG			0,01	0,80 0,23	0,30			
travaux et aménagement CMS Rouquès subventions région pour plateau technique (solde 2012)				0,05 0,18	0,75 0,15			programme en cours d'élaboration financement Région et autres éventuellement
gymnase K. Marx Participation Conseil Général					0,10			
Solde à financer	4,78	3,33	4,52	0,26	5,62	14,80	12,80	

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS
(en millions d'euros)

CESSIONS ENVISAGEES	2011 prévis°	2012 BP	2012 BP+BS+DM	2013 BP	2014	2015	2016	
pavillon "Marreine"	0,60	0,84	0,84					report crédits 2012 sur 2013
Maison des maronniers								
25 à 27 rue D Féry (après préemption)			0,55	0,50				
62 ter av. Paris (restitution 10 % SAF)				0,03				
64 rue R. Hamon								
ilot Rohri						0,52		
Etang Bazoche				0,05				
terrain Moliconne 127-129 M. Gorki (ZAC Aragon)	0,50	0,50	0,50					report crédits 2012 sur 2013
local rue de Verdun	0,30	0,30	0,30					
Pavillon 157 Bd M. Gorki (ZAC Aragon)		0,50	0,50					report crédits 2012 sur 2013
transfert à la ville de voiries départementales (rue Lebigot)	0,10							
cessions biens "sans maitre"					0,52			
foncier emprise K. Marx/rénovation du collège par le département	0,25							
22 av. hautes Bruyères	0,09							
75 av. Allende	0,10	0,12	0,12					
propriété 161 av. République (ZAC cancer-campus)	0,09	0,50	0,50					
K Marx et préjudice Conseil Général					0,39			
périmètre R Lebon à OPH					1,65			
	2,03	2,76	3,32	0,58	2,56	0,52	0,00	
DEPENSES IMPREVUES				0,37				

RECAPITULATIF	2011 (BP)	2012 BP	2012 BP+BS	2013 BP	2014	2015	2016
TOTAL RECETTES	7,45	6,94	9,26	9,03	7,51	6,92	7,30
EMPRUNT	7,79	6,35	6,35	7,50	7,50	6,00	6,00
EMPRUNT BONIFIE Bque Européenne d'Investissement (écoles)						7,00	8,00
TOTAL DEPENSES	15,24	13,29	15,61	16,52	16,71	25,85	24,70
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,70	-5,93	-3,40